

N°	Question posée le	Thématique	Document de référence	Questions des soumissionnaires	Réponses
1	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1)	Est-ce qu'il est possible de soumettre plusieurs propositions dans plusieurs pays pour une même Organisation?	Une organisation ne peut soumettre plusieurs projets pour cet appel à projets. Néanmoins, si chaque bureau de représentation basé dans les pays d'intervention de l'organisation sont indépendants, ils pourront proposer des projets si ils satisfont aux critères d'éligibilité définis dans les Lignes directrices. Ces structures et les codemandeurs devront fournir la documentation complète requise. L'éligibilité des demandeurs sera vérifiée sur la base des pièces justificatives demandées par Expertise France.
2	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (Introduction; 1.2; 2.1)	Est-ce que l'appel a candidature est uniquement pour les institutions à but non-lucratif (non-profit), ou aussi aux entreprises privées (for profit) ?	Le présent appel à proposition de projets est réservé aux structures à but non lucratif, à savoir les trois catégories suivantes: organisation non gouvernementale (ONG), organisation paysanne et de producteurs (OP), collectivité territoriale ou autorité locale (en particulier concernant domaine B). Les structures du secteur privé peuvent participer à l'appel à proposition de projet en tant que codemandeurs ou entités affiliées.
3	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (Introduction; 1.2; 2.1)	Peut-on mener des actions en cooperation avec des organisations locales?	L'objectif du présent appel à propositions de projet est de renforcer la résilience des bénéficiaires face au changement climatique à l'échelle locale. Cela est donc en effet recommandé.
4	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1)	Un centre de recherches pluridisciplinaires à but non lucratif basé dans un Etat membre de la CEDEAO, peut-il postuler?	Une structure de recherche peut être codemandeur mais pas demandeur chef de file. Aussi, l'action proposée doit être mise en œuvre dans un des huit pays éligibles.
5	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1.1)	Le candidat principal doit-il être originaire de l'UE ou d'un pays de la CEDEAO ?	Le demandeur chef de file peut être originaire d'un état de l'UE ou de la CEDEAO (+ Tchad et Mauritanie).
6	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (1.2)	Si le demandeur principal est une ONG, le codemandeur peut-il être un réseau d'agriculteurs ou une coopérative d'agriculteurs ?	La coopération avec les organisations locales est fortement encouragée.
7	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1.1)	Le chef de file ONG peut-il déposer une demande avec une de ses agences nationales en tant que codemandeur ?	Le consortium doit être composé de deux structures au minimum de natures différentes. Si une ONG et sa représentation nationale sont de même nature, ils ne seront pas éligibles en tant que consortium. Si une tierce structure de nature différente se joint au consortium, le quorum de deux structures de nature différentes serait atteint.
8	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1.1)	Les ONG basées au Royaume-Uni sont-elles éligibles en tant que chef de file ou codemandeurs ?	En raison de la situation politique actuelle du Royaume-Uni et de l'UE, nous avons besoin d'informations complémentaires pour pouvoir apporter une réponse. Cela sera fait via ce document dans les meilleurs délais.

N°	Question posée le	Thématique	Document de référence	Questions des soumissionnaires	Réponses
9	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1, notes de bas de page)	Quels sont les critères de choix pour les ONG et ASSOCIATIONS pour bénéficier de cette subvention ?	Les critères d'éligibilité des demandeurs (demandeur chef de file et codemandeur(s)) sont précisés dans les Lignes directrices page 9 : 2.1.1 Éligibilité des demandeurs (demandeur chef de file et codemandeur(s)).
10	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1.1)	Est-il possible qu'un consortium soit composé d'un demandeur (ONG internationale) et de 5 codemandeurs (3 OP et 1 ONG nationale et 1 Centre de Recherche) ?	Le consortium doit être constitué avec au moins un demandeur chef de file et un codemandeur et à minima deux acteurs doivent être de nature différente. Il n'y a pas de maximum imposé. Chaque acteur devra fournir les documents administratifs le concernant. L'éligibilité des demandeurs sera vérifiée sur la base des pièces justificatives demandées par Expertise France.
11	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (1.2; 2.1.1)	Les structures du secteur privé telles que les entrepreneurs ou les cabinets de conseils peuvent-ils participer en tant que demandeurs ou codemandeurs ?	Les structures du secteur privé peuvent participer à l'appel à proposition de projet en tant que codemandeurs ou entités affiliées.
12	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1.1)	Est-ce que les structures de recherche publiques ou privées peuvent être des codemandeurs ?	Une structure de recherche peut être codemandeur. Aussi, l'action proposée doit être mise en œuvre dans un des huit pays éligibles.
13	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.1.4; 2.2)	La note conceptuelle doit-elle répondre à l'ensemble des objectifs spécifiques et des questions prioritaires ou seulement une partie de ceux qui apparaissent dans chacun des domaines ?	Les notes conceptuelles doivent répondre au maximum aux questions prioritaires afin d'atteindre au mieux les objectifs spécifiques ciblés. C'est de cela que dépendra l'évaluation de la proposition de projet.
14	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.1.4)	Les interventions sont-elles limitées à l'un des trois domaines ou les interventions transversales sont-elles acceptables	Il est possible d'inclure plusieurs domaines dans la proposition mais il est indispensable de choisir un domaine principal.
15	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.1.4)	Quelle différence faites-vous entre les questions prioritaires et les objectifs spécifiques?	Les notes conceptuelles doivent répondre au maximum aux questions prioritaires afin d'atteindre au mieux les objectifs spécifiques ciblés. C'est de cela que dépendra l'évaluation de la proposition de projet.
16	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.1.4)	Un projet peut-il être basé uniquement sur l'analyse politique et les activités de plaidoyer, et donc cibler principalement les décideurs politiques ?	Les projets proposés doivent présenter des actions ayant un impact mesurable sur les thématiques promues par le GCCA+AO. Les notes conceptuelles doivent répondre au maximum aux questions prioritaires afin d'atteindre au mieux les objectifs spécifiques ciblés. C'est de cela que dépendra l'évaluation de la proposition de projet.

N°	Question posée le	Thématique	Document de référence	Questions des soumissionnaires	Réponses
17	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.1.4)	Le projet est -il focalisé sur la formation, la recherche ou le service?	Le projet vise des actions de renforcement de capacités des exploitants agricoles en Afrique de l'Ouest afin d'accroître leur résilience face au changement climatique.
18	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.5.2)	Considérant le ralentissement de l'activité lié au COVID-19, la deadline du 28 juillet est définitive ou est-elle susceptible d'être revue?	La date de soumission de la note succincte est fixée au 28.06.2020. La proposition doit anticiper les difficultés que la crise sanitaire pourrait causer pour le lancement des activités et la mise en œuvre du projet.
19	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.5.2)	Est ce que un autre webinaire est programmé?	Aucun autre webinaire d'information n'est programmé pour cette phase de l'appel à propositions. Vous pouvez communiquer vos questions à l'adresse mail de communication gccaplus.ao@expertisefrance.fr. Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des notes succinctes. Expertise France n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.
20	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices	Il y a-t-il un groupe WhatsApp pour poser les questions?	Non.
21	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.3)	Quelle langue est requise pour l'élaboration de la note conceptuelle ?	Les trois langues officielles de la CEDEAO sont acceptées (français, anglais et portugais).
22	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	Lignes Directrices (2.5.2)	Aurons nous accès aux présentations et aux ressources proposées lors de ce Webinaire ?	Les présentations seront envoyées par mail à l'issue du webinaire et disponibles sur la page de l'appel à propositions.
23	28.05.2020	Critères d'éligibilité	Lignes Directrices (2.1)	Un porteur de projet ayant ou n'ayant pas participé aux précédents projets du GCCA+AO peut-il postuler à cet appel ?	Toute demande respectant les critères d'éligibilité décrit dans les lignes directrices de cet appel à projet est autorisée. Toutefois, un porteur bénéficiant déjà d'une subvention GCCA+AO ne peut être éligible à nouveau.
24	28.05.2020	Objectifs du programme et priorités	GCCA+AO	L'enregistrement du Webinaire sera-t-il disponible et traduit dans les différentes langues?	Le lien vers l'enregistrement sera transmis par mail avec les présentations. Il sera aussi disponible sur la page de l'appel à projets. Aucune traduction n'est prévue.
25	28.05.2020	Financements	Lignes Directrices (2.1.5)	Le cofinancement est-il obligatoire ?	Le cofinancement est obligatoire.
26	28.05.2020	Financements	Lignes Directrices (1.3)	Un cofinancement provenant d'un État membre de l'UE est-il éligible ?	Le cofinancement est la responsabilité du demandeur. Il doit être financé par des sources autres que le budget de l'Union européenne ou le Fonds européen de développement ou que le budget d'Expertise France.
27	28.05.2020	Financements	Lignes Directrices (1.3)	Un cofinancement provenant d'un Etat non membre de l'UE est-il éligible ?	Le cofinancement est la responsabilité du demandeur. Il doit être financé par des sources autres que le budget de l'Union européenne ou le Fonds européen de développement ou que le budget d'Expertise France.
28	28.05.2020	Financements	Lignes Directrices (1.3)	Il y a-t-il un montant minimum ou maximum pour le cofinancement ?	Toute demande de subvention de la part du GCCA+AO dans le cadre du présent appel à propositions doit correspondre à un pourcentage minimum de 55% et un maximum de 90% pour les demandeurs issus de l'espace CEDEAO +Tchad et Mauritanie et 80% pour les demandeurs issus de l'UE. Selon le cas, le cofinancement variera donc entre 10 et 20%.